

# CHARTE

# Objectif **ZÉRO** ● **PLASTIQUE**

**Interreg**



France ( Channel  
Manche ) England

European Regional Development Fund

**PREVENTING  
PLASTIC POLLUTION**

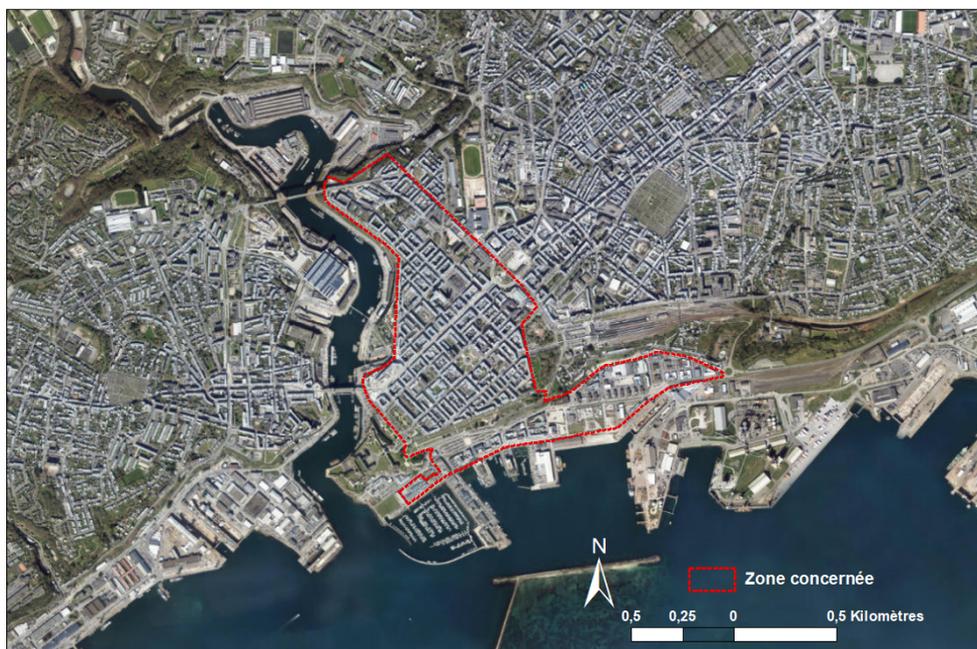


## À PROPOS DE LA CHARTE

---

Brest métropole participe au projet européen "Preventing Plastic Pollution" pour lutter contre la pollution plastique dans la rade de Brest. Dans ce cadre, la métropole fait le choix de mener une expérimentation sur un secteur du centre-ville de Brest particulièrement dense en activité de restauration et en proximité immédiate du littoral :

### **Accompagnement des restaurateurs vers la réduction et l'élimination du plastique à usage unique à travers la mise en place d'une charte d'engagement**



*Zone cible (port de commerce/secteur rue de Siam)*

Votre établissement se situe dans ce périmètre. Vous pouvez donc bénéficier de cet accompagnement inédit.

En signant la charte, votre établissement s'engage à réduire voire éliminer sa production de déchets plastiques pour participer activement à la réduction de la pollution plastique dans notre environnement et dans la rade de Brest.

# SUPPRIMER LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE, POURQUOI ?

---

## 1 Etat des lieux

Les plastiques à usage unique représentent pas moins de 40% des produits plastiques.

Estimation de la consommation de produits plastiques à usage unique par français :

**49 Pailles/personne/an**

soit 3.234 milliard d'unités chaque année

**40 Gobelets/personne/an**

soit 3.165 milliard d'unités chaque année

**966 Mégots/personne/an**

soit 53.939 milliard d'unités chaque année

**96 Bouteilles plastique/personne/an**

soit 6.355 millions d'unités chaque année

**5 Contenants de vente à  
emporter/personne/an**

soit 344 millions d'unités chaque année

Source: Zero Waste France, 2018

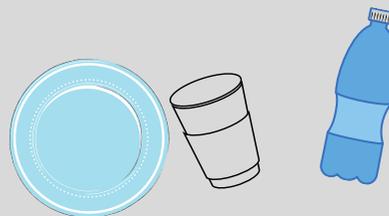
## 2 Obligations réglementaires

Depuis février 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire est entrée en vigueur. Elle a pour objectif d'atteindre le zéro plastique jetable en France (d'ici 2040) de façon progressive.

### L'INTERDICTION DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

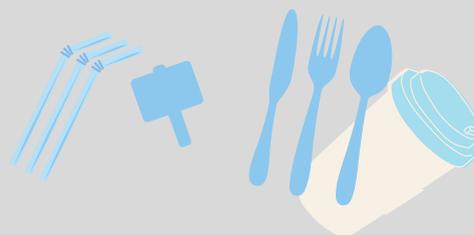
#### À PARTIR DE FÉVRIER 2020 :

- Gobelets en plastique
- Assiettes jetables



#### À PARTIR DE 2021 :

- Pailles
- Piques à steak
- Couverts jetables
- Couverts
- Contenants alimentaires
- Touillettes



## 3 Constats scientifiques

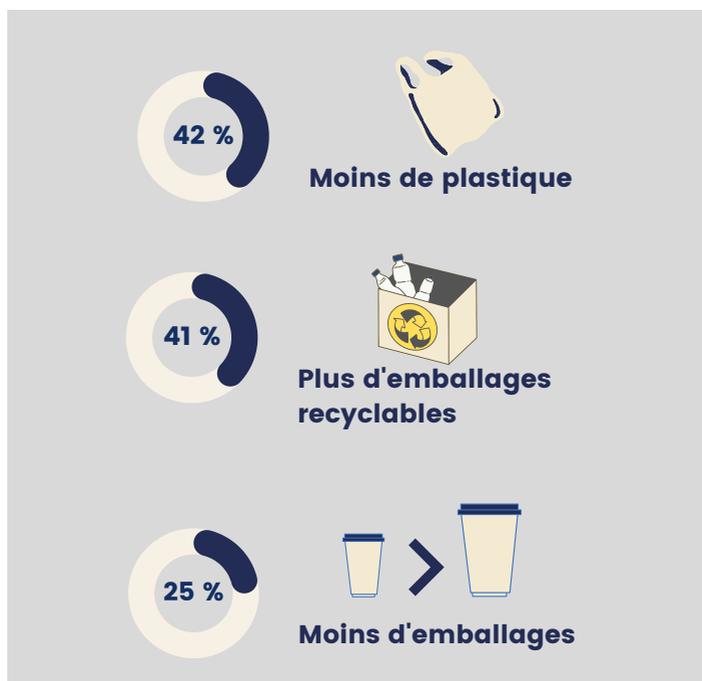
Les raisons écologiques sont évidentes et sont suffisamment relayées par les médias nationaux : chaque minute, l'équivalent d'un camion poubelle de plastique est rejeté en mer\*. La rade de Brest n'est pas exempte de pollution plastique. Le projet "Preventing Plastic Pollution" et le travail mené par les partenaires scientifiques locaux permettent de mesurer le taux de microplastiques présent dans la rade de Brest via des prélèvements et analyses réguliers.

• <https://www.gouvernement.fr/contre-le-plastique-en-mer>

---

## 4 Attentes de la clientèle

On constate aujourd'hui une prise de conscience générale de la part de la population et une sensibilité de plus en plus importante pour les produits moins emballés et respectueux de l'environnement. D'après une enquête menée en 2018 par Citeo, l'éco-organisme national des emballages et papiers, les attentes prioritaires exprimées par les consommateurs sont :



Source: Etude Shopper 2018, Action plus/ Citeo

# COMMENT PARTICIPER À CETTE EXPÉRIMENTATION ET ÊTRE ACTEUR DE LA RÉDUCTION DU PLASTIQUE ?

---



## VOUS ÊTES DÉJÀ ENGAGÉ DANS UNE DÉMARCHE DE SUPPRESSION DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE AU SEIN DE VOTRE RESTAURANT ?

Vous pratiquez déjà les engagements de cette charte et vous souhaitez partager votre expérience et être valorisé auprès de vos clients. Vous serez les “experts” de cette expérimentation.

- Renseignez la charte (minimum de 3 actions/4) avant le 30/10/2021
- Un recueil vous sera ensuite transmis par la métropole permettant d'illustrer vos engagements , renseignez-le avant le 31/11/2021;
- Une fois votre candidature retenue pour cette expérimentation, une communication sera réalisée (presse, remise d'autocollant de vitrine) pour valoriser votre engagement dans ce projet en tant “qu'expert”;
- Une réunion de partage d'expériences avec les restaurateurs engagés sera organisée. Vous contribuerez par votre participation à ce temps d'échanges prévu courant 2022.



## **VOUS SOUHAITEZ ÊTRE ACTEUR DU CHANGEMENT EN RÉDUISANT L'USAGE DU PLASTIQUE À USAGE UNIQUE AU SEIN DE VOTRE RESTAURANT ?**

Profitez de cette opportunité ! 30 établissements seront accompagnés par Brest métropole. Une priorité sera donnée aux restaurateurs qui pratiquent la vente à emporter.

Critères de sélection :



### **VENTE À EMPORTER MAJORITAIRE :**

Communiquer le chiffre d'affaires en indiquant la part de vente à emporter.



### **MARGE DE PROGRESSION IMPORTANTE :**

Identifier les actions que vous ne mettez pas en place actuellement.

- Identifiez les actions de la charte que vous ne mettez pas en œuvre actuellement et retourner la charte avant le 30/10/2021;
- Une fois votre candidature retenue pour cette expérimentation, une communication sera réalisée pour valoriser votre engagement dans ce projet ;
- Communiquez à Brest métropole les éléments permettant d'identifier et de quantifier les emballages plastiques à usage unique de votre établissement. Un diagnostic et plan d'actions personnalisés vous seront transmis pour la fin du premier semestre 2022;
- Mettez en place les actions identifiées lors de vos échanges avec la métropole pour supprimer, remplacer ou réduire l'usage des emballages plastiques à usage unique (appuis techniques pour la mise en œuvre) ;
- Participez à une réunion d'échange et d'information sur les alternatives aux emballages plastiques courant 2022;
- Participez à l'évaluation de vos actions : Mesure du pourcentage de réduction des plastiques à usage unique de votre établissement et attribution du label.

# LES ACTIONS DU RESTAURATEUR

## "OBJECTIF: ZÉRO PLASTIQUE"

---



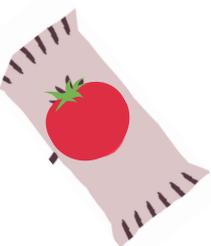
### 1 EMBALLAGES EN PLASTIQUE À USAGE UNIQUE

- Suppression totale de l'emballage lorsque c'est possible (Exemple: carafe d'eau sur place) ou
- Suppression du suremballage et/ou remplacement par des emballages alternatifs au plastique (exemple: emballages en papier-carton pour la vente à emporter).



### 2 PAILLES, TOUILLETES ET GOBELETS EN PLASTIQUE

Suppression ou remplacement par des matières autres que du plastique (exemple: papier-carton).



### 3 PRODUITS INDIVIDUELS EMBALLÉS: SAUCES, SUCRE, CHOCOLAT...

Limitation des produits individuels emballés en privilégiant les gros contenants par exemple.



### 4 TRI DES DÉCHETS

Mise en place du tri des déchets au sein de l'établissement : autres emballages, papiers, cartons, verre.

## S'ENGAGER

Je, soussigné(e)....., m'engage dans la charte « Objectif : zéro plastique » au titre de l'établissement.....

En tant qu'expert, mon établissement met en place les actions 1  2  3  4  mentionnées dans cette charte.

En tant qu'acteur du changement, mon établissement s'engage à transmettre les éléments à Brest métropole pour réaliser le diagnostic "plastique" et à mettre en place les recommandations de Brest métropole.

Critères de sélection à renseigner obligatoirement :

 Les actions que mon établissement ne mets actuellement pas en place et pour lesquelles j'ai besoin d'un accompagnement 1  2  3  4

 Part de la vente à emporter : le chiffre d'affaires de mon établissement sur les 4 derniers mois (en%) : .....

**POUR ALLER PLUS LOIN, VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE PROPOSER DES ACTIONS SUPPLÉMENTAIRES:**

.....

.....

.....

.....

.....

Signature:



Formulaire à retourner signé avant le 30 octobre 2021, par mail à l'adresse: [proprete-dechets@brest-metropole.fr](mailto:proprete-dechets@brest-metropole.fr) ou par courrier à l'adresse suivante: Direction déchets-peroprete, 5 rue Ferdinand de Lesseps 29200 Brest.









## BREST MÉTROPOLE

Direction déchets-propreté  
Service ressources, relations usagers

@ proprete-dechets@brest-metropole.fr  
02 98 33 50 50

